

CHARTRE DE SYMPHONIE POSTURALE 2022/ 2023

En fonction du protocole sanitaire qui pourrait être instauré, Symphonie Posturale s'adaptera pour permettre dans les meilleures conditions la pratique du Stretching Postural®

Compte tenu du nombre limité de participants par cours (15 à Belberaud et Labège, 11 à Castanet), les créneaux horaires doivent être déterminés à l'inscription.

Une « dérogation » est applicable pour les pratiquants dont les horaires professionnels sont fluctuants.

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible (par texto, mail, téléphone) afin de permettre des récupérations éventuelles.

Les changements ponctuels de créneaux sont possibles après accord des enseignantes, en fonction des places disponibles.

L'exercice comprend 34 semaines de cours. Les absences durant ces semaines peuvent être récupérées dans la mesure des places disponibles pendant la saison (du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023 hors vacances scolaires)

Les cours susceptibles d'être dispensés pendant les vacances ne sont pas inclus dans la cotisation.

Une tenue confortable est conseillée et la pratique du Stretching Postural® méthode Jean-Pierre MOREAU se fait ***pieds nus***

Chaque adhérent(e) devra amener son matériel personnel (tapis, serviette, rehausseur, coussins, bandelettes et bouteille d'eau).

Le certificat médical n'est plus obligatoire, dès lors

- que vous signez sur la fiche d'inscription que vous n'avez pas de contre-indication aux pratiques proposées par Symphonie Posturale